



Comprendre les politiques et les programmes européens relatifs au développement durable : préparer son organisation et ses projets pour bénéficier des aides financières européennes



FORMATION

DURÉE

2 jours

TARIF

Adhérent : 1500 € HT

Non adhérent : 2000 € HT

DATES

25 et 26 octobre 2018

*Au Comité 21, 4 rue
Drouot 75009 Paris*

Les politiques européennes de l'environnement, de l'action climatique, de l'énergie et plus globalement du développement durable déterminent largement les actions menées sur le territoire national.

L'Union européenne a développé pour la période 2014-2020 un ensemble de programmes et d'instruments financiers qui contribuent et soutiennent la mise en œuvre de ces politiques. Des moyens financiers importants sont ainsi mis à la disposition des porteurs de projets publics et privés. Mais ces budgets ne sont pas toujours bien mobilisés au niveau national ou régional.

La politique de développement durable européenne est envisagée de façon transversale et conduit à ce que les exigences environnementales et climatiques soient intégrées dans l'ensemble des politiques européennes (PAC, politique de cohésion, de recherche et innovation, politique de la ville, etc.).

Mieux comprendre les politiques et les différents instruments de leur mise en œuvre (leur logique et les conditions de leur mise en œuvre) est un préalable nécessaire pour avoir davantage accès et mieux utiliser les budgets européens.

Préparer son organisation, savoir anticiper les exigences européennes, comprendre le fonctionnement des différents programmes et adapter ses projets à ces exigences et fonctionnements sont des facteurs de réussite et d'une mobilisation intelligente de ces budgets.



Objectifs et compétences visés

- Connaître les fondamentaux des politiques européennes de l'environnement, du climat et du développement durable
- Comprendre les instruments de la mise en œuvre de ces politiques et les programmes de financement
- Etre en capacité de choisir le programme le mieux adapté à ses projets
- Disposer d'un cadre pour la définition d'une « stratégie européenne » pour votre organisation ou pour vos projets
- Appliquer ces éléments à un projet de votre organisation



→ Programme de la formation

1. Tour d'horizon des politiques européennes de l'environnement, du climat et du développement durable

- Fonctionnement des institutions européennes
- Les grandes politiques européennes : ressources naturelles (eau, sols, air), économie circulaire, nature et biodiversité, climat et énergie, politique de la ville, etc.
- Les modalités d'intervention : directives et règlements, agences européennes, procédures et outils (eco-label européen, EMAS, Natura 2000, etc.), programmes de financement, etc.
- L'intégration de l'environnement dans les autres politiques européennes

2. Les programmes et instruments financiers européens de la période 2014-2020

- Vue d'ensemble et logiques de fonctionnement
- Les Fonds structurels et INTERREG
- Les programmes spécifiques : Horizon 2020, LIFE, actions innovantes urbaines, etc.
- Quels programmes pour quels projets
- Réflexions sur la programmation post 2020

3. Comment préparer son organisation et ses projets

- Quels projets pour quels programmes
- Eléments d'une stratégie européenne « organisation » et « projets »
- Quelques clés pour répondre efficacement à un appel à propositions européen.
- Travaux pratiques à partir des projets des participants ou de projets fictifs

⇒ L'ensemble de la formation se déroulera sur 2 journées soit une demi-journée pour la partie 1, 2 demi-journées pour les parties 2 et 3 ainsi qu'une demi-journée pour la partie pratique de mise en situation.

→ Pour qui ?

- Décideurs des organisations (publiques et privés)
- Porteurs de projets (publics et privés)
- Collectivités territoriales, entreprises, associations, établissements d'enseignement supérieur

→ Les plus

- Cette formation est proposée en partenariat avec **Enviropea, un cabinet conseil spécialisé dans les politiques et les financements européens du développement durable**. Enviropea est le bureau de référence du Ministère de la Transition Energétique et Solidaire pour l'accès des acteurs français au programme européen LIFE.
- **Formation-action** mêlant apports théoriques et exercices de mise en situation pour permettre aux participants d'être actifs et d'appliquer le contenu de la formation à leurs situations et leurs projets.

→ Formateur



Jean-Pierre DUTRUGE, délégué général d'Enviropea

Ingénieur agronome de formation et avec une expérience de terrain dans le développement local (Pays des Baronnies dans le Sud de la Drôme), il est depuis plus de vingt ans totalement professionnellement investi dans les politiques, programmes et projets européens pour l'environnement, le climat et le développement durable. D'abord comme chargé de mission projets européens dans une Communauté de commune, puis comme coordinateur de l'équipe externe de la Commission européenne pour les projets LIFE Environnement en France (au sein des bureaux « Agence Paysages » puis ADAGE Environnement).

Depuis 2002, il a fondé et dirige l'association Enviropea qui accompagne les porteurs de projets de toutes natures (collectivités territoriales, entreprises, associations, etc.) dans leurs démarches de mobilisation et de gestion des financements européens.

Enviropea est devenu, en quelques années, l'organisation de référence au niveau national pour l'assistance aux porteurs de projets du programme européen LIFE (l'instrument financier pour l'environnement) – depuis 2013 le ministère de l'écologie en a fait son équipe externe d'assistance – mais aussi de tous les programmes (et ils sont nombreux) qui peuvent soutenir des projets dans ses domaines d'intervention.

Si Enviropea est légitimement spécialisée sur le programme LIFE, son équipe intervient ainsi sur les volets environnement-climat-énergie des programmes Horizon 2020, INTERREG, actions innovantes urbaines, BEST, etc.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Sarah Schönfeld, responsable International du Comité 21

schonfeld@comite21.org

Tel: +33 (0)1 55 34 75 28

→ Qualité de la formation

Le Comité 21 s'engage à offrir des prestations de qualité, adaptées aux besoins de chacun. Il s'appuie sur des consultants-formateurs dont l'expertise est largement reconnue, et régulièrement validée. Les formations qu'il propose s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. Le Comité 21 est référencé sur Datadock, la plateforme de référencement commune à l'ensemble des financeurs.



Paris
4, rue Drouot
75009 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Réseau Grand Ouest
3, Bd de la Loire
44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
grandouest@comite21.org

www.comite21.org





Formation

Bulletin d'inscription

L'ENTREPRISE

Raison sociale :

N° TVA intracommunautaire :

N° de SIRET :

Adresse (société) :

Code postal / ville :

Nom et prénom de la personne en charge de la formation :

Ligne directe :

E-mail :

LE(S) PARTICIPANT(S)

Nom :

Prénom :

Ligne directe :

E-Mail :

Fonction :

LA FORMATION

Intitulé du stage choisi : Comprendre les politiques et les programmes européens relatifs au développement durable : préparer son organisation et ses projets pour bénéficier des aides financières européennes

Date choisie : 25 et 26 octobre 2018

PRIX (en € HT + TVA au taux en vigueur) :

Règlement

A. Par l'entreprise

1. Joindre un Kbis, un RIB et un acompte de 50 % du montant TTC avec ce bulletin

2. Joindre le solde 5 jours ouvrés avant le premier jour de la formation.

B. Par l'OPCA

Dans le cas d'une prise en charge par un OPCA nous vous demandons de joindre au bulletin d'inscription

- un chèque de garantie du montant TTC de la formation. Ce chèque vous sera retourné dès règlement par cet organisme.

- une convention de formation professionnelle, établie en deux exemplaires, est systématiquement envoyée avec la confirmation.

L'inscription ne sera enregistrée qu'à réception du bulletin d'inscription et de l'acompte ou du chèque de caution.

Le Comité 21 se réserve le droit de refuser un stagiaire n'ayant pas réglé la totalité de son stage avant la formation.

Dans le cas d'une annulation ou d'un report par le client, les conditions sont les suivantes :

- Toute annulation d'inscription ou report doit être signalé par téléphone et confirmé par écrit.
- Une annulation ou un report intervenant 6 jours ouvrés ou plus avant le début de la formation n'impliquera aucun frais.
- Une annulation ou un report intervenant moins de 6 jours ouvrés avant le début de la formation donnera lieu à une facturation égale à 50 % du montant du stage à titre d'indemnité forfaitaire.
- Une formation annulée le jour même du stage sera due intégralement à titre d'indemnité forfaitaire.
- Toute formation commencée sera due intégralement.

À retourner au Comité 21 : Anne Page – 4, rue Drouot 75009 Paris

Email: page@comite21.org

Date :

Nom et fonction du signataire autorisé :

Cachet de l'entreprise :